

Rédaction des documents du SAGE Boutonne

Commission Locale de l'eau du 11 Septembre 2014
Présentation de la méthode



sce

Aménagement
& environnement

Sommaire de présentation



Sommaire

1. Présentation de l'équipe d'étude
2. Présentation du calendrier – étapes de rédaction
3. Composition des comités de relecture
4. Grands principes et forme du document

1. Présentation de SCE et de l'équipe d'étude



Nos domaines d'activité

 Urbanisme & paysage  Infrastructures urbaines

 Infrastructures de transport et déplacements



 Infra Eau

 Environnement

 Energie

L'équipe d'étude

Jacques MARREC, Chef de projet

- Animation, expertise technique et de jeu d'acteurs

Typhaine POIRRIER, chargée d'études principale

- Expertise technique
- Mise en forme des produits

Christine NAVARRO, juriste

- Expertise juridique

Yann LE BIHEN, économiste

- Evaluation économique des moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE

Antoine TRIBOTTE, ingénieur cartographe

- Gestion des bases de données et du Système d'Information Géographique

Nos compétences

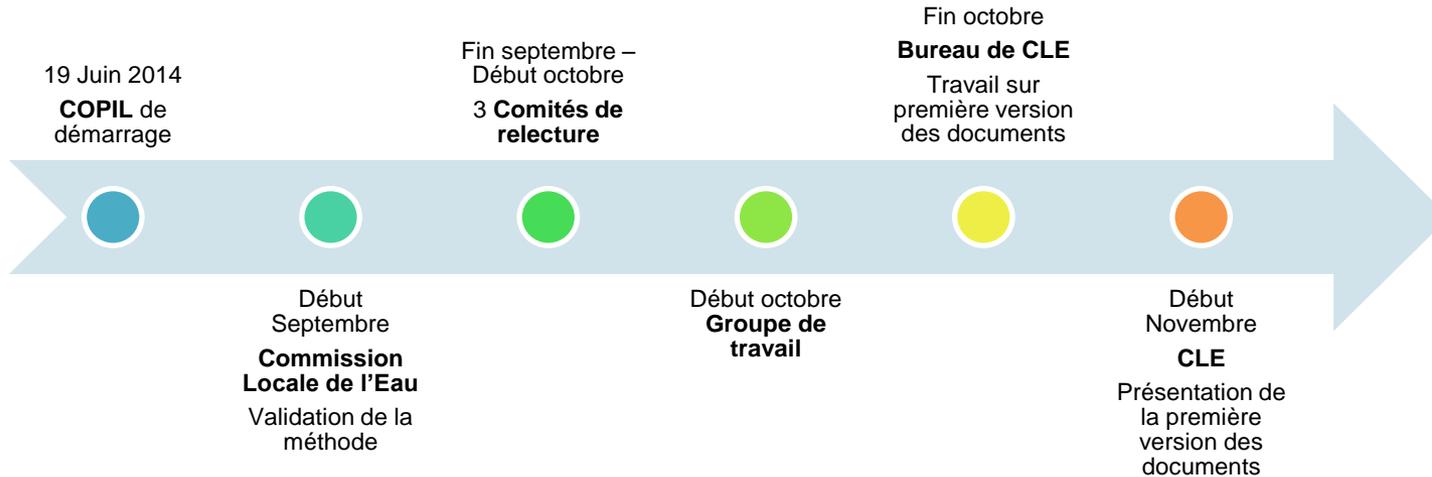
- Forte expérience des démarches de gestion intégrée
- Savoir-faire et méthodes de travail éprouvées
- Intégration des aspects techniques, économiques juridiques et sociopolitiques (animation – jeux d'acteurs)
- Recul sur le rôle du bureau d'études
- Mission d'assistance menée en concertation étroite avec la cellule d'animation



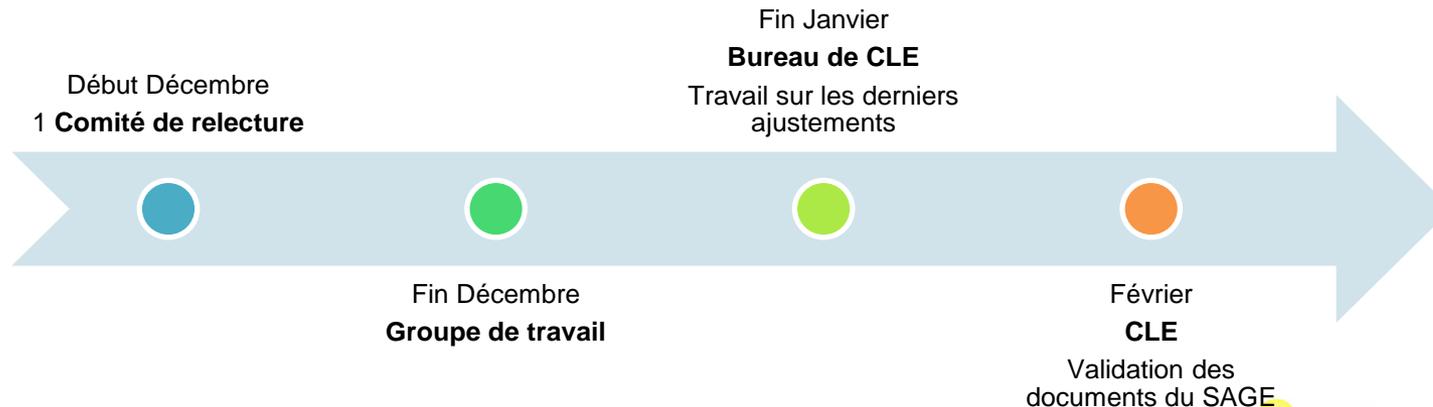
2. Calendrier et étapes de rédaction



Première version des documents



Derniers ajustements des documents avant consultation



3. Comité de relecture



Rôle et composition des comités de relecture

Son rôle :

- S'assurer de la bonne transposition de la stratégie
- Relecture mot à mot des dispositions du SAGE
- N'a pas de rôle décisionnel

Sa composition :

- Représentation équilibrée des différents acteurs du territoire
- Nombre de personnes restreint à environ 10
- Etre disponible sur plusieurs demi-journées ou journées

Membres identifiés pour les comités

3 comités de relecture :

- Gouvernance et milieux aquatiques : 11 Septembre
- Quantité – Inondation : 1^{er} Octobre
- Qualité des eaux : 15 Octobre

Organisme	Personne identifiée
DDT	Organisation entre DDT 79 et DDTM 17
AEAG	Manuella BROUSSEY
CG	CG 17
DREAL	Jean-François LEBOURG
Elu CLE	Jean-Claude SILLON
Elu SYMBO	Frédéric EMARD
Profession agri	Organisation entre les Chambres d'agriculture
Syndicat AEP	Jacques LEPINE (SDE 17)
APNE	Jean-Louis DEMARCQ (SOS Rivières)
ONEMA	Jean-François LUQUET

4. Grands principes et forme du document



I. Préambule : la révision du SAGE du bassin de la Boutonne

- A. *La vocation et l'objet du SAGE*
- B. *La portée juridique du SAGE*
- C. *Les étapes de d'élaboration du SAGE*

II. Synthèse de l'état des lieux

- A. *Contexte géographique et économique*
- B. *Exposé des principaux enjeux – Etat initial, diagnostic et tendances*

III. Dispositions du SAGE répondant aux objectifs généraux fixés par la CLE

IV. L'évaluation des moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE et au suivi de sa mise en œuvre

Principes de rédaction du PAGD

Adapter la rédaction des dispositions du PAGD du SAGE à la typologie des dispositions :

- Rapport de compatibilité avec les dispositions de cadrage ou de zonage en rapport avec la nomenclature eau (IOTA), urbanisme, les ICPE, carrières.

Etre capable d'identifier clairement les éléments suivants :

- Nom de l'acteur pressenti ou document visé (Qui?)
- Description de l'action, des principes et modalités de mise en œuvre (Quoi? Comment?)
- Délai de mise en œuvre (Quand?)

Principe de rédaction du Règlement

- Lier la règle avec l'état des lieux / diagnostic préalable du SAGE/ les objectifs du PAGD
- Justifier l'utilité de la règle et sa proportionnalité (non fixation d'interdictions généralisées non justifiées)
- Inscrire la règle dans le champ d'application de l'article R. 212-47 du Code de l'environnement

Format du PAGD



1. Enjeu 1 : Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE

a. Rappel du contexte général

Rappel du rôle et des missions de la CLE

La **Commission Locale de l'Eau (CLE)** est l'organe politique décisionnel ...

b. Objectifs généraux

« Synergie et efficacité de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant »

La gouvernance est un enjeu transversal. Cet enjeu est le garant d'une mise en œuvre effective...

c. Mesures du SAGE

Orientation 1 : Organiser la mise en œuvre du SAGE

 **Disposition 1 : Structurer les syndicats pour assurer l'efficacité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques**

L'organisation des maîtrises d'ouvrage sur le territoire....

 Loi MAPAM et compétence GEMAPI...

La structure porteuse du SAGE conduit, ...

 Lien avec la Disposition 2 : Dégager les moyens nécessaires pour assurer la mise en œuvre du SAGE

Conseil

Comment réaliser cette analyse ?

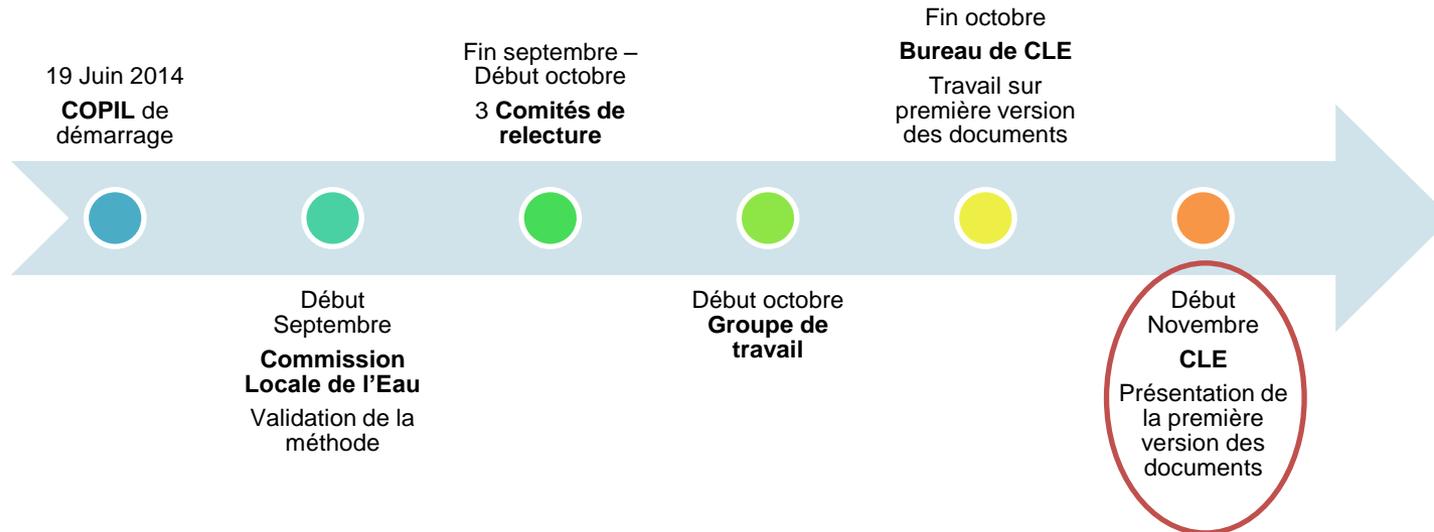
Cette disposition peut se matérialiser par la mise en place...

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE de la Boutonne – 1^{ère} révision
Projet pour relecture n°1 – Juillet 2014
Page | 1

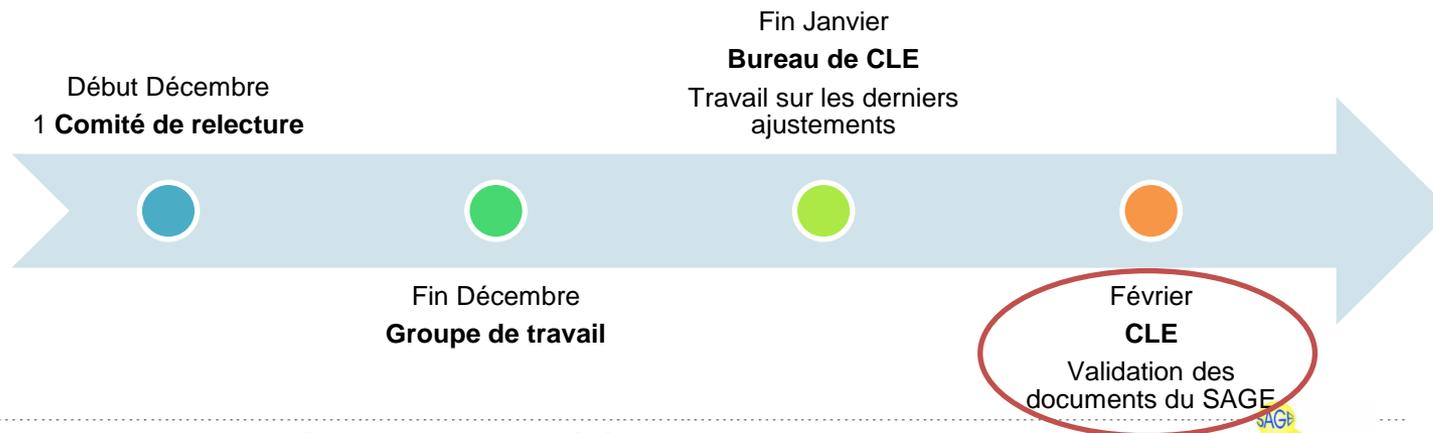
5. Rappel du Calendrier



Première version des documents



Derniers ajustements des documents avant consultation





sce

GROUPE KERAN

www.sce.fr